

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1027

18 mai 2009

SOMMAIRE

Ability Portugal S.à r.l.	49259	Fiduciaire SMC Luxembourg, Société Civi- le	49263
ACL Property Two S.à r.l.	49285	Flokette Holding S.A.	49279
AIB Administrative Services Luxembourg S.à r.l.	49261	Flokette Spf S.A.	49279
Alessia Capital Management	49288	F & P S.C.I.	49265
Arthena S.A.	49296	GeCIE S.A.	49264
Betxtrade S.A.	49289	Immobilière Raiffeisen S.A.	49281
B.L.B.	49264	ING REEIF Germany S.à r.l.	49255
BNP Paribas Luxembourg	49262	Italimpex S.A.	49265
Boels Immobilien Luxembourg GmbH ...	49267	Jule.Box.	49270
Boels Luxembourg GmbH	49265	Loubard S.A.	49262
BRE/Berlin Esplanade Hotel Holding S.à r.l.	49277	LUDES Architecte S.à r.l.	49254
BRE/Berlin Esplanade Hotel S. à r.l.	49284	Ludes Architectes et Ingénieurs S.à r.l. ...	49254
BRE/German Hotel Holding I S. à r.l.	49283	Medi-Prospect Luxembourg S.à r.l.	49285
BRE/Hamburg Reichshof Hotel Holding S. à r.l.	49281	Minlam Luxembourg S.à r.l.	49264
BRE/Hamburg Reichshof Hotel S. à r.l. ...	49285	Olibel S.à r.l.	49283
BRE/Nine Hotel Holding S. à r.l.	49270	P.H. Invest S.A.	49295
Callander Alternative Managers S.A.	49278	Pleione S.à r.l.	49250
CDS S.A.	49263	Prime Invest I	49268
Central Commercial S.A.	49262	Prime Invest I	49285
Cinquantenaire S.A.	49277	QS Holdings S.à.r.l.	49296
CIPE Luxembourg S.A.	49271	Raphinvest S.A.	49276
Cipriani International Group S.A.	49288	Ropaix S.A.	49261
Colibri S.à.r.l.	49268	Rowlands International S.A.	49259
Columbus Eastern Caribbean Holdings S.à.r.l.	49293	SAMUEL'S FINANCE (Luxembourg) S.A.	49295
Copar	49267	Sankora S.à.r.l.	49271
Docksite	49257	SGF International S.A.	49263
Dunedin Investments S.à r.l.	49273	Silverglass Finance S.à r.l.	49293
DYNA + S.à r.l.	49281	Société de Groupements Financiers S.A.	49263
Edition Fine Art S.A.	49284	The Dream Merchant Company Kft, Lu- xembourg Branch	49250
Eikon Invest VIII Holding S.A.	49289	Travel & Leisure Investments S.A.	49295
E M Holdings S.A.	49261	Turais S.à r.l.	49289
Fiduciaire de Merl	49263		

The Dream Merchant Company Kft, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 140.900.

—
 Veuillez noter que l'adresse correcte de Mr. Robert L. BLAIN est 7201, Rue des Geranium, St-Hubert, J3Y 8Y1 Québec, Canada et non, 7201, Rue des Géraminus, J3Y 8Y1 Québec, Canada.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.04.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009056153/5564/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08967. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Pleione S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 69.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.975.

—
 In the year two thousand and nine, on the twenty-second of April.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Pleione S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg number B 133.975, incorporated by deed enacted by the undersigned notary on the 21st of November 2007, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3012, page 144531, on 28th December 2007. The Articles have not yet been amended since.

The meeting is presided by Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The chairman appoints as secretary Mrs Isabel DIAS, private employee, with same professional address.

The meeting elects as scrutineer Mrs Sylvie DUPONT, private employee, with same professional address.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 1,150 (one thousand one hundred fifty) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 12,000 (twelve thousand euro) so as to raise it from its present amount of EUR 57,500 (fifty-seven thousand five hundred euro) to EUR 69,500 (sixty-nine thousand five hundred euro) by the issue of 240 (two hundred and forty) new shares having a par value of EUR 50 (fifty euro) each;

2.- Subscription, intervention of the subscriber, full payment of all the new shares by contribution in kind consisting of a waiver of an unquestioned claim, existing against the company in favour of Mr Kristoffer Melinder, and acceptance by the managers of Pleione S.à r.l.;

3.- New composition of the shareholding of the Company;

4.- Amendment of article 8 of the Articles of Association of the Company in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder decides what follows:

First resolution

It has been decided to increase the corporate capital by an amount of EUR 12,000 (twelve thousand euro) so as to raise it from its present amount of EUR 57,500 (fifty-seven thousand five hundred euro) to EUR 69,500 (sixty-nine thousand five hundred euro) by the issue of 6 (six) new ordinary shares (the "Ordinary Shares"), 26 (twenty-six) new class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares"), 26 (twenty-six) new class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares"), 26 (twenty-six) new class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares"), 26 (twenty-six) new class D preferred shares (the "Class D Preferred Shares"), 26 (twenty-six) new class E preferred shares (the "Class E

Preferred Shares"), 26 (twenty-six) new class F preferred shares (the "Class F Preferred Shares"), 26 (twenty-six) new class G preferred shares (the "Class G Preferred Shares"), 26 (twenty-six) new class H preferred shares (the "Class H Preferred Shares"), 26 (twenty-six) new class I preferred shares (the "Class I Preferred Shares"), and together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares, the Class H Preferred Shares, the Class I Preferred Shares and the Ordinary Shares, being a total of 240 (two hundred forty) new shares having a par value of EUR 50 (fifty euro) each, to be subscribed and fully paid up by waiver of an unquestioned claim, existing in favour of Mr Kristoffer Melinder, amounting to EUR 12,000 (twelve thousand euro).

Second resolution

The sole shareholder accepts the subscription of the new shares by himself, that is to say:

Mr Kristoffer Melinder, prenamed, for all the 240 (two hundred and forty) new shares to be issued.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes Mr Kristoffer Melinder, born in Själevad on September 8, 1971, residing at Bergvägen 27, SE-131 50 Saltsjö-Duvnäs, Sweden, prenamed, here represented as stated here-above;

who declares to subscribe to the 6 (six) new ordinary shares, the 26 (twenty-six) new class A preferred shares, the 26 (twenty-six) new class B preferred shares, the 26 (twenty-six) new class C preferred shares, the 26 (twenty-six) new class D preferred shares, the 26 (twenty-six) new class E preferred shares, the 26 (twenty-six) new class F preferred shares, the 26 (twenty-six) new class G preferred shares, the 26 (twenty-six) new class H preferred shares, the 26 (twenty-six) new class I preferred shares and to fully pay them up by irrevocable waiver of its claim existing against the Company Pleione S.à r.l..

The evidence of existence, of the amount of such claim and of the renunciation has been given to the undersigned notary by a statement account of the company where the said claim appears, by a certificate of acknowledgement of debt signed by the managers of the Luxembourg company and by a certificate of renunciation to the claim signed by the subscriber.

Managers' intervention

Thereupon intervene the current managers of Pleione S.à r.l., all of them here represented by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the here above described contribution in kind, they expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective irrevocable waiver of claims, and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution

By virtue of the foregoing resolutions, the share capital is now subscribed as follows:

Mr Kristoffer Melinder, prenamed,

256 (two hundred fifty-six) ordinary shares, 126 (one hundred twenty-six) class A preferred shares, 126 (one hundred twenty-six) class B preferred shares, 126 (one hundred twenty-six) class C preferred shares, 126 (one hundred twenty-six) class D preferred shares, 126 (one hundred twenty-six) class E preferred shares, 126 (one hundred twenty-six) class F preferred shares, 126 (one hundred twenty-six) class G preferred shares, 126 (one hundred twenty-six) class H preferred shares, 126 (one hundred twenty-six) class I preferred shares.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is decided to amend article 8 of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at sixty-nine thousand five hundred euro (EUR 69,500), represented by two hundred fifty-six (256) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), one hundred twenty-six (126) class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares"), one hundred twenty-six (126) class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares"), one hundred twenty-six (126) class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares"), one hundred twenty-six (126) class D preferred shares (the "Class D Preferred Shares"), one hundred twenty-six (126) class E preferred shares (the "Class E Preferred Shares"), one hundred twenty-six (126) class F preferred shares (the "Class F Preferred Shares"), one hundred twenty-six (126) class G preferred shares (the "Class G Preferred Shares"), one hundred twenty-six (126) class H preferred shares (the "Class H Preferred Shares"), one hundred twenty-six (126) class I preferred shares (the "Class I Preferred Shares"), and together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares, the Class H Preferred Shares, the Class I Preferred Shares, (the "Preferred Shares") and together with the Ordinary Shares (the "shares"), being a total of one thousand three hundred ninety (1,390) shares of a nominal value EUR 50 (fifty

euro) each. The share capital of the Company may be increased or reduced by decision of the extraordinary general meeting of shareholders resolving at the majorities required for the amendment of the present articles."

Evaluation

For the purposes of registration, the total contribution is valued at EUR 12,000 (twelve thousand euro).

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,500 (one thousand five hundred euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille neuf, le vingt-deux avril.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Pleione S.à r.l.", ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 133.975 constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 21 novembre 2007, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3012, page 144531 du 28 décembre 2007 et dont les statuts n'ont pas été modifiés.

L'assemblée est présidée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.150 (mille cent cinquante) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 12.000 (douze mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 57.500 (cinquante-sept mille cinq cents euros) à EUR 69.500 (soixante-neuf mille cinq cents euros) par l'émission de 240 (deux cent quarante) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune;

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les nouvelles parts par un apport en nature consistant en la renonciation à due concurrence à une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la société au profit de Mr Kristoffer Melinder, et acceptation par les gérants de Pleione S.à r.l.;

3.- Nouvelles composition de l'actionariat de la société;

4.- Modification afférente de l'article 8 des statuts de la société afin de tenir compte de cette action.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé décide ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 12.000 (douze mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 57.500 (cinquante-sept mille cinq cents euros) à EUR 69.500 (soixante-neuf mille cinq cents euros) par l'émission de 6 (six) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"), 26 (vingt-six) parts sociales préférentielles de classe A (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe A"), 26 (vingt-six) parts sociales préférentielles de classe B (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe B"), 26 (vingt-six) parts sociales préférentielles de classe C (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe C"), 26 (vingt-six) parts sociales préférentielles de classe D (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe D"), 26 (vingt-six) parts sociales préférentielles de classe E (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe E").

E"), 26 (vingt-six) parts sociales préférentielles de classe F (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe F"), 26 (vingt-six) parts sociales préférentielles de classe G (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe G"), 26 (vingt-six) parts sociales préférentielles de classe H (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe H"), 26 (vingt-six) parts sociales préférentielles de classe I (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe I"), et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Classes A, les Parts Sociales Préférentielles de Classe B, les Parts Sociales Préférentielles de Classe C, les Parts Sociales Préférentielles de Classe D, les Parts Sociales Préférentielles de Classe E, les Parts Sociales Préférentielles de Classe F, les Parts Sociales Préférentielles de Classe G, les Parts Sociales Préférentielles de Classe H, les Parts Sociales Préférentielles de Classe I et les Parts Sociales Ordinaires, étant un total de 240 (deux cent quarante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune, souscrites intégralement et libérées par un apport en nature consistant en la renonciation à due concurrence à une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la société au profit de Mr Kristoffer Melinder, s'élevant à EUR 12.000 (douze mille euros).

Deuxième résolution

L'associé unique accepte la souscription des parts sociales nouvelles par lui-même, à savoir:

- Mr Kristoffer Melinder, prédésigné, pour l'ensemble des 240 (deux cent quarante) nouvelles parts sociales à émettre.

Intervention - Souscription - Libération

Intervient ensuite Mr Kristoffer Melinder, directeur de la société, né à Själevad le 8 septembre 1971, résidant à Bergvägen 27, SE-131 50 Saltsjö-Duvnäs, Suède, prénommé, ici représenté comme dit ci-avant;

a déclaré souscrire aux 6 (six) parts sociales ordinaires, 26 (vingt-six) parts sociales préférentielles de Classes A, 26 (vingt-six) parts sociales préférentielles de Classe B, 26 (vingt-six) parts sociales préférentielles de Classe C, 26 (vingt-six) parts sociales préférentielles de Classe D, 26 (vingt-six) parts sociales préférentielles de Classe E, 26 (vingt-six) parts sociales préférentielles de Classe F, 26 (vingt-six) parts sociales préférentielles de Classe G, 26 (vingt-six) parts sociales préférentielles de Classe H, 26 (vingt-six) parts sociales préférentielles de Classe I, et les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable de sa créance certaine, existant à charge de la société Pleione S.à r.l..

La justification de l'existence, du montant de la dite créance et de la renonciation a été rapportée au notaire instrumentant, par une situation comptable et un certificat de reconnaissance de dette signés par les gérants de la société luxembourgeoise ainsi que par une déclaration de renonciation signée par le souscripteur.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus les gérants de la société Pleione S.à r.l., ici représentés en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, ils marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur la renonciation à une créance effectuée et confirment la validité des souscriptions et libération.

Troisième résolution

En vertu des résolutions qui précèdent, le capital social est maintenant souscrit comme suit:

Mr Kristoffer Melinder, prénommé,

256 (deux cent cinquante-six) parts sociales ordinaires, 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de Classe A, 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de Classe B, 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de Classe C, 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de Classe D, 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de Classe E, 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de Classe F, 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de Classe G, 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de Classe H, 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de Classe I.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital de la Société est de soixante-neuf mille cinq cents euros (EUR 69.500), représenté par deux cent cinquante-six (256) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"), cent vingt-six (126) parts sociales préférentielles de classe A (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe A"), cent vingt-six (126) parts sociales préférentielles de classe B (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe B"), cent vingt-six (126) parts sociales préférentielles de classe C (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe C"), cent vingt-six (126) parts sociales préférentielles de classe D (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe D"), cent vingt-six (126) parts sociales préférentielles de classe E (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe E"), cent vingt-six (126) parts sociales préférentielles de classe F (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe F"), cent vingt-six (126) parts sociales préférentielles de classe G (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe G"), cent vingt-six (126) parts sociales préférentielles de classe H (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe H"), cent vingt-six (126) parts sociales préférentielles de classe I (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe I"),

et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Classe A, les Parts Sociales Préférentielles de Classe B, les Parts Sociales Préférentielles de Classe C, les Parts Sociales Préférentielles de Classe D, les Parts Sociales Préférentielles de Classe E, les Parts Sociales Préférentielles de Classe F, les Parts Sociales Préférentielles de Classe G, les Parts Sociales Préférentielles de Classe H, les Parts Sociales Préférentielles de Classe I et les Parts Sociales Ordinaires, étant un total de mille trois cent quatre-vingt-dix (1.390) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune. Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité requise pour la modification de ces statuts."

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'apport en sa totalité est estimé à EUR 12.000 (douze mille euro).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.500 (mille cinq cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Petit, I. Dias, S. Dupont et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 avril 2009. Relation: LAC/2009/15724. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009056323/5770/231.

(090064972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

**LUDES Architecte S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Ludes Architectes et Ingénieurs S.à r.l.).**

Siège social: L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 135.287.

Im Jahre zwei tausend neun, den dreiundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCIENEN:

1.- Herr Peter LUDÉS, Diplomarchitekt, beruflich ansässig in L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.

2.- Frau Sylvia LUDÉS, Angestellte, beruflich ansässig in L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.

Welche Komparenten erklärten, dass sie die alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung LUDÉS ARCHITECTES ET INGENIEURS S.à r.l. sind, mit Sitz in L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 135.287 (NIN 2007 2469 330).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 17. Dezember 2007, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 348 vom 11. Februar 2008, und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 10. Juni 2008, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1636 vom 3. Juli 2008.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf fünfzehn tausend Euro (€ 15.000.-) beläuft, eingeteilt in sechs hundert (600) Anteile mit einem Nominalwert von je fünfundsiebzig Euro (€ 25.-), zugeteilt wie folgt:

1.- Herr Peter LUDÉS, vorgeannt, fünf hundert fünfundsiebzig Anteile	525
2.- Frau Sylvia LUDÉS, vorgeannt, fünfundsiebzig Anteile	75
Total: sechs hundert Anteile	600

Alsdann haben die Komparenten den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes wie folgt zu beurkunden:

Einziger Beschluss

Der Gesellschafter beschliessen den Gesellschaftsnamen in LUDÉS Architecte S.à r.l. umzuwandeln und demzufolge Artikel 1 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 1. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung LUDES Architecte S.à r.l..

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. LUDES, S. LUDES, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 24 avril 2009. Relation: ECH/2009/490. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 06. Mai 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009056760/201/39.

(090065809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

ING REEIF Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.088.800,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 112.009.

In the year two thousand and nine, on the twenty second of April.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

1) ING REEIF Soparfi A S.à r.l., a "société à responsabilité limitée", having its registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg, number B 105.688, duly represented by its manager IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, here represented by Mrs Corinne Petit, employee, with professional address at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on April 21st, 2009;

2) ING Real Estate European Industrial Fund C.V., a limited partnership (commanditaire vennootschap), governed by the laws of the Netherlands, having its registered office in NL-2595 AS The Hague, 65, Schenkkade, registered at the Kamer van Koophandel Haaglanden, under the number 27272545, duly represented by its general partner ING REEIF Management B.V., (beherend vennot), a company governed by the laws of the Netherlands, having its registered office in NL-2595 AS The Hague, 65, Schenkkade, hereby represented by Corinne Petit, prenamed, by virtue of a proxy given in The Hague on April 21st, 2009.

The said proxies, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, acting in their capacity as the only partners, have requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing parties "ING REEIF Soparfi A S.à r.l." and "ING Real Estate European Industrial Fund C.V." are the only partners of "ING REEIF Germany S.à r.l.", a limited liability corporation with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, incorporated by deed of the notary Martine SCHAEFFER, then residing in Remich, on November 18th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 381 dated February 21st, 2006. These Articles of Association have been amended for the last time by deed of the same notary on February 19th, 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 596 dated March 18th, 2009.

The capital of the company is fixed six million nine hundred eighty-one thousand and eight hundred euro (6.981.800.- EUR) represented by sixty-nine thousand eight hundred and eighteen (69.818) parts, with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing parties take the following resolutions:

First resolution

The partners resolve to increase the corporate capital by an amount of one hundred seven thousand euro (107.000.- EUR), so as to raise it from its present amount of six million nine hundred eighty-one thousand and eight hundred euro (6.981.800.- EUR) to seven million eighty-eight thousand eight hundred euro (7.088.800.- EUR), by issuing one thousand seventy (1.070) new parts with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and Liberation

The appearing partner "ING REEIF Soparfi A S.à r.l." declares to subscribe the one thousand seventy (1.070) new parts and to pay them up, fully in cash, at its par value of one hundred euro (100.- EUR), so that the amount of one hundred seven thousand euro (107.000- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing partners resolve to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at seven million eighty-eight thousand eight hundred euro (7.088.800.- EUR) represented by seventy thousand eight hundred eighty-eight (70.888) parts of a par value of one hundred euro (100.- EUR) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille neuf, le vingt-deux avril.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) ING REEIF Soparfi A S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 105.688, dûment représentée par son gérant IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, ici représenté par Madame Corinne Petit, employée, avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 21 avril 2009;

2) ING Real Estate European Industrial Fund Europe C.V. , une société de droit néerlandais (commanditaire vennootschap), avec siège social à NL-2595 AS La Haye, 65, Schenkkade, inscrite à la Kamer van Koophandel Haaglanden sous le numéro 27272545, dûment représentée par son associée commanditée (beherend vennoot) ING REEIF Management B.V. , une société de droit néerlandais, avec siège social à NL-2595 AS La Haye, 65, Schenkkade, ici représentée par Corinne Petit, prénommée, en vertu d'une procuration délivrée à La Haye le 21 avril 2009.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, agissant en leur qualité d'associées, ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Les sociétés comparantes "ING REEIF Soparfi A S.à r.l." et "ING Real Estate European Industrial Fund Europe C.V." sont les seules associées de la société à responsabilité limitée "ING REEIF Germany S.à r.l.", avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Remich, en date du 18 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 381 du 21 février 2006 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 596 du 18 mars 2009.

Le capital social de la société est fixé à six millions neuf cent quatre-vingt-un mille huit cents euros (6.981.800.- EUR) représenté par soixante-neuf mille huit cent dix-huit (69.818) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Les associées prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées décident d'augmenter le capital social de la société d'un montant de cent sept mille euros (107.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de six millions neuf cent quatre-vingt-un mille huit cents euros (6.981.800.- EUR) à sept millions quatre-vingt-huit mille huit cents euros (7.088.800.- EUR), par l'émission de mille soixante-dix (1.070) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Et à l'instant, les mille soixante-dix (1.070) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) ont été souscrites par l'associée "ING REEIF Soparfi A S.à r.l." et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant

de cent sept mille euros (107.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Les associées décident, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à sept millions quatre-vingt-huit mille huit cents euros (7.088.800.- EUR) représenté par soixante-dix mille huit cent quatre-vingt-huit (70.888) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 avril 2009. Relation: LAC/2009/15735. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009056324/5770/116.

(090064957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Docksite, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 145.425.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "DOCKSITE", établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, de résidence à Luxembourg en date du 20 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et Sociétés numéro 799 du 14 avril 2009. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Madame Francine MONIOT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Sylvie DUPONT, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Création de deux catégories d'actions A et B, et répartition des actions existantes comme suit:

- les actions inscrites au nom de la société MC DONOGH INVESTMENTS et les actions inscrites au nom de la société SEGEPI LUX appartiendront à la catégorie A;

- l'action inscrite au nom de la société THOMAS MC DONOGH AND SONS LIMITED appartiendra à la catégorie B.

2. Modification de l'article 5 des statuts conformément à la décision prise, de sorte que le premier paragraphe de l'article 5 est à remplacer par le texte suivant:

"Le capital de la société est fixé à trente-trois mille euros (33.000,00 EUR), représenté par trois cent vingt-neuf (329) actions de catégorie A et une (1) action de catégorie B, d'une valeur nominale de cent euros (100,00 EUR) chacune."

3. Remplacement des trois premiers paragraphes de l'article 6 par le texte suivant:

"La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Tous les administrateurs seront nommés parmi une liste de suffisamment de candidats (nombre d'administrateurs à élire plus (+) deux personnes) présentés par l'actionnaire de la catégorie B. Cependant au cas où la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre appelé dans ce cas l'administrateur unique, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs, respectivement administrateurs unique, le cas échéant sont rééligibles et toujours révocables, étant entendu que l'administrateur révoqué devra être remplacé par un administrateur nommé parmi une liste de candidats présentés par l'actionnaire de la catégorie B. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive étant entendu que cet administrateur sera nommé parmi une liste de candidats présentés par l'actionnaire de la catégorie B."

Les autres paragraphes de l'article six demeurent inchangés.

4. L'assemblée générale confirme la composition actuelle du Conseil d'administration, elle confirme dès lors que les administrateurs actuels sont approuvés par l'actionnaire de catégorie B.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de créer deux catégories d'actions A et B, et de répartir les actions existantes comme suit:

- les actions inscrites au nom de la société MC DONOGH INVESTMENTS et les actions inscrites au nom de la société SEGEPI LUX appartiendront à la catégorie A;
- l'action inscrite au nom de la société THOMAS MC DONOGH AND SONS LIMITED appartiendra à la catégorie B.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts conformément à la décision prise, de sorte que le premier paragraphe de l'article 5 est à remplacer par le texte suivant:

" **Art. 5.** Le capital de la société est fixé à trente-trois mille euros (33.000,00 EUR), représenté par trois cent vingt-neuf (329) actions de catégorie A et une (1) action de catégorie B, d'une valeur nominale de cent euros (100,00 EUR) chacune."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer les trois premiers paragraphes de l'article 6 par le texte suivant:

" **Art. 6. Paragraphes 1^{er} à 3.** La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Tous les administrateurs seront nommés parmi une liste de suffisamment de candidats (nombre d'administrateurs à élire plus (+) deux personnes) présentés par l'actionnaire de la catégorie B. Cependant au cas où la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre appelé dans ce cas l'administrateur unique, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs, respectivement administrateurs unique, le cas échéant sont rééligibles et toujours révocables, étant entendu que l'administrateur révoqué devra être remplacé par un administrateur nommé parmi une liste de candidats présentés par l'actionnaire de la catégorie B. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive étant entendu que cet administrateur sera nommé parmi une liste de candidats présentés par l'actionnaire de la catégorie B."

Les autres paragraphes de l'article six demeurent inchangés.

Quatrième résolution

L'assemblée générale confirme la composition actuelle du Conseil d'administration. Elle confirme dès lors que les administrateurs actuels sont approuvés par l'actionnaire de catégorie B.

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille deux cents euros (1.200.- EUR) sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Moniot, I. Dias, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 avril 2009. LAC/2009/16376. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009056327/5770/100.

(090064815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Rowlands International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 100.006,00.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 103.168.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009056333/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00034. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Ability Portugal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 130.469.

DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the twenty-fourth of March.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

A.P. Ability Holdings Limited (previously Sarmas Investments Limited), with registered office at Grigoriou Xenopoulou 17, Totalserve House, PC 3106 Limassol, Cyprus, registered under number H122098

here represented by Mrs Corinne Carraro, private employee, having her professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on March 18, 2009.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to act:

I.- That the private limited liability company (société à responsabilité limitée) "Ability Portugal S.à r.l.", organized under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 130.469 has been incorporated by deed of the undersigned notary on the thirtieth of July 2007, published in the Mémorial C number 1992 of the fourteenth of September 2007 and whose bylaws have never been amended since;

II.- That the subscribed share capital of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) "Ability Portugal S.à r.l.", amounts currently to twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, fully paid up.

III.- That the appearing party declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "Ability Portugal S. à r.l."

IV.- That the appearing party acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the appearing party takes over, as liquidator, the wiping out of the known or unknown liabilities and commitments of the company, which must be terminated before any appropriation whatsoever of the assets to its own person as sole shareholder.

VI.- That the appearing party fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the address of its present registered office.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre mars,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

A.P. Ability Holdings Limited (anciennement Sarneas Investments Limited), ayant son siège social à Grigoriou Xenopoulou 17, Totalserve House, PC 3106 Limassol, Chypre, enregistrée sous le numéro H122098

dûment représentée par Madame Corinne Carraro, employée privée, demeurant professionnellement L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration émise sous seing privé en date du 18 mars 2009.

Laquelle procuration après signature "ne varietur" par la mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "Ability Portugal S. à r.l.", ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 130.469, a été constituée suivant acte reçu le 30 juillet 2007 par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C numéro 1992 du 14 septembre 2007 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés depuis.

II.- Que le capital social de la société anonyme "Ability Portugal S. à r.l.", prédésignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représentés par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que la comparante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "Ability Portugal S. à r.l."

IV.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associée unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que la comparante, en tant que liquidateur, prend à sa charge la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, de la société, qui devra être terminée avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'associée unique.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'adresse de son siège social actuel.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. CARRARO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 mars 2009. Relation: LAC/2009/11826. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 15 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009056492/211/80.

(090066485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

E M Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 87.408.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le liquidateur
SOFINEX S.A.
Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2009056355/783/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2009, réf. LSO-DE00817. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

AIB Administrative Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 95.401.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2008 de AIB Administrative Services Luxembourg S.à r.l., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.04.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009056357/5564/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2009, réf. LSO-DE00811. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Ropaix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.468.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement en date du 22 avril 2009

- La démission des sociétés FINDI S.à r.l., LOUV S.à r.l. et MADAS S.à r.l. de leur mandat d'Administrateur est acceptée.
- Monsieur Claude SCHMITZ, administrateur de société, né le 23 septembre 1955 à Luxembourg demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Monsieur Patrick GETREIDE, administrateur de société, né le 26 mai 1954 à Paris (France), demeurant avenue de Molière 74, B-1190 Forest et Monsieur Guy HORNICK, administrateur de société, né le 29 mars 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg sont nommés comme nouveaux Administrateurs. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.
- La démission de la société FIN-CONTRÔLE S.A., de son mandat de Commissaire aux Comptes, est acceptée.
- La société AUDIEX S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg est nommée nouveau Commissaire aux Comptes, Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.
- Le siège social de la société est transféré du 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 11A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 22 avril 2009.

Certifié sincère et conforme

ROPAIX S.A.

Claude SCHMITZ / Thierry FLEMING

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009056576/26.

(090065059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Central Commercial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 98.602.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009056358/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00810. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Loubard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 138.061.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009056359/10.

(090064676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

BNP Paribas Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 6.754.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 1^{er} avril 2009

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de BNP PARIBAS Luxembourg s'est tenue le 1^{er} avril 2009. La dite Assemblée a nommé deux administrateurs aux termes des résolutions Sept et Huit, dont des extraits sont repris ci-après pour publication:

Septième résolution

«Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 13 novembre 2008, le Conseil a pris acte de la démission de Monsieur Dominique HOENN en qualité d'administrateur avec effet au 31 décembre 2008.

Suite à cette démission, le Conseil d'Administration a décidé, conformément à l'article 51 de la loi concernant les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Jean CLAMON en tant que nouvel administrateur de BNP PARIBAS Luxembourg avec effet le 1^{er} janvier 2009 et de soumettre à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire l'élection définitive de Monsieur Jean CLAMON en qualité d'administrateur.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires approuve la nomination de Monsieur Jean CLAMON en qualité d'administrateur de BNP PARIBAS Luxembourg et vote la prolongation de son mandat pour une durée se terminant au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.»

Huitième résolution

«Comptes tenu de ces éléments, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires nomme Monsieur Jacques d'ESTAIS en qualité d'administrateur de BNP PARIBAS Luxembourg pour une durée se terminant au jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.»

L'adresse professionnelle de Monsieur Jacques d'ESTAIS est 36 bis, Avenue de l'Opera, F-75002 PARIS.

Luxembourg, le 27 avril 2009.

Pour extrait conforme

Daniel POSTAL

Secrétaire du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009056840/9/32.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00310. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

**SGF International S.A., Société Anonyme,
(anc. Société de Groupements Financiers S.A.).**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 6.466.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI
EXPERTS COMPTABLES
63-65, rue de Merl
L-2146 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009056360/15.

(090064891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

CDS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 124.193.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI
EXPERTS COMPTABLES
63-65, rue de Merl
L-2146 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009056361/14.

(090064893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

**Fiduciaire SMC Luxembourg, Société Civile,
(anc. Fiduciaire de Merl).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg E 3.934.

Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés qui s'est tenue le 5 janvier 2009 à Luxembourg.

En date du 5 janvier 2009 à 14.00 heures, s'est tenue au siège social de la société, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés.

La séance est ouverte à 14h sous la présidence de M. Gerhard Nellinger.

Le Président désigne comme secrétaire M. Valerio Ragazzoni et comme scrutateur Mme Andrea Thielenhaus.

Ensuite le Président expose:

Que la société FIDUCIAIRE DE MERL, société civile, prendra la dénomination suivante: FIDUCIAIRE SMC LUXEMBOURG, société civile.

Que le capital social est fixé à cinq mille EUROS (5.000,00) divisé en cents parts d'intérêts (100) de cinquante Euros (50,00) chacune et suite à une cession de parts, elles sont attribuées comme suit:

soixante parts d'intérêts (60) à M. Gerhard Nellinger	60
dix parts d'intérêts (10) à M. Valerio Ragazzoni	10
trente parts d'intérêts (30) à la société SMC Trust Office S.A., Lugano	30
Total: cents parts d'intérêts	100

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président clôture la séance à 14h30.

Signatures

Le Président / Le secrétaire / Le scrutateur

Référence de publication: 2009056617/25.

(090065053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Minlam Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 136.787.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Minlam Luxembourg S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009056362/13.

(090064677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

GeCIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 94.344.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

EXPERTS COMPTABLES

63-65, rue de Merl

L-2146 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009056363/14.

(090064896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

B.L.B., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 55.340.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 28 avril 2009 a pris note du non-renouvellement de la candidature de Monsieur Henri GRISIUS aux fonctions d'administrateur et nomme en remplacement:

- Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, demeurant au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée générale du 28 avril 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg; Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale du 28 avril 2009 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 28 avril 2009.

Pour B.L.B.

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009057208/833/27.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00558. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090066545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Italimpex S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-5471 Wellenstein, 10, Réimecherstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 52.360.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009056364/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07290. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Boels Luxembourg GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 120.144.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009056365/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05530. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

F & P S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Zone d'Activités Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg E 1.462.

L'an deux mille neuf, le trente mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Fernand ZANEN, administrateur de société, né à Esch/Alzette, le 22 septembre 1962, demeurant à L-8314 Capellen, 18, Domaine Beaulieu,
- 2.- Monsieur Patrick KONSBRUCK, employé privé, né à Grevenmacher, le 6 janvier 1961, demeurant à L-5958 Itzig, 8, rue Espen, et
- 3.- Madame Catherine BRIGNON, employée privée, née à Villerupt, le 4 octobre 1969, demeurant à L-8314 Capellen, 18, Domaine Beaulieu.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Exposé préliminaire

1.- Que les comparants ci-avant nommés sub 1.- et sub 2.- sont à l'heure actuelle les deux (2) seuls et uniques associés de la société "F & P S.C.I.", une société civile immobilière, établie et ayant son siège social au 5, Zone d'Activités Bourmicht, L-8070 Bertrange, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 15 mars 2000, publié au Mémorial C numéro 482 du 7 juillet 2000, page 23.131, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés section E sous le numéro 1462 (ci-après: "la Société").

2.- Que suite à une assemblée générale extraordinaire des associés, tenue sous seing privé, en date du 24 juin 2002, et dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 1270 du 2 septembre 2002, page 60.922, le capital social de la Société a été converti de FRANCS LUXEMBOURGEOIS (LUF) en EUROS (EUR) avec modification afférente de l'article six (6) des statuts de la Société et que les mêmes statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné, en date du 28 février 2003, publié au Mémorial C numéro 474 du 2 mai 2003, page 22.715.

2.- Que le capital social de la Société s'élève à l'heure actuelle à DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2.500,- EUR) et se trouve représenté par CENT (100) parts d'intérêts de VINGT-CINQ EUROS (25,- EUR) chacune.

3.- Que les cent (100) parts d'intérêts, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont détenues par les associés nommés ci-avant, Monsieur Fernand ZANEN, à raison de CINQUANTE (50) parts d'intérêts et par Monsieur Patrick KONSBRUCK, à raison de CINQUANTE (50) parts d'intérêt.

4.- Que la Société a acquis en vertu d'un acte de vente reçu par le notaire Jacques DELVAUX, de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} juin 2001, transcrit au premier bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 3 juillet 2001, volume 1690, numéro 29, un immeuble en copropriété sis à L-8070 Bertrange, 5, Zone d'Activité Bourmicht, évalué en date de jour et suivant expertise reçu par la société anonyme "SIMTECH S.A.", datée du 17 mars 2009, à QUATRE MILLIONS d'EUROS (4.000.000,- EUR).

Ceci exposé, les associés prémentionnés sub 1.- et sub 2.-, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Cession de parts

1.- L'associé Monsieur Patrick KONSBRUCK, prénommé,
déclare céder et transporter par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit:
à Monsieur Fernand ZANEN, prénommé,

QUARANTE-NEUF (49) parts d'intérêts lui appartenant dans ladite société civile "F & P S.C.I.", que Monsieur Fernand ZANEN, prénommé, déclare expressément accepter, pour le prix de UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE MILLE EUROS (1.960.000,- EUR).

2.- L'associé Monsieur Patrick KONSBRUCK, prénommé,
déclare céder et transporter par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit:
à Madame Catherine BRIGNON, prénommée,

la reste de sa participation dans la dite société civile "F & P S.C.I.", soit UNE (1) part d'intérêt, que Madame Catherine BRIGNON, prénommée, déclare expressément accepter, pour le prix de QUARANTE MILLE EUROS (40.000,- EUR).

L'autre associé existant, Monsieur Fernand ZANEN déclare en outre de ne pas faire usage du droit de préemption lui offert par l'article HUIT (8) des statuts, quant à la cession de parts d'intérêts ci-avant documentée, et de ce fait déclare expressément consentir à la prédite cession ci-avant intervenue entre son co-associé et la nouvelle associée, Madame Catherine BRIGNON, prémentionnée.

Ensuite Monsieur Fernand ZANEN, préqualifié, agissant en sa qualité de seul et unique gérant de la Société, déclare encore accepter au nom et pour compte de la Société, la cession de la part d'intérêt ci-avant documentée et la considérer comme dûment signifiée à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Les associés, Monsieur Fernand ZANEN et Madame Catherine BRIGNON, prénommés, devenus dès lors les deux seuls et uniques associés de la Société "F & P S.C.I.", se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE de modifier l'article SIX (6) des statuts de la Société afin de refléter la cession de la part d'intérêt intervenue ci-dessus et DECIDE que cet article SIX (6) sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 6. "Le capital social est fixé à DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2.500,- EUR). Il est représenté par CENT (100) parts d'intérêts de VINGT-CINQ EUROS (25,- EUR) chacune.

Les CENT (100) parts d'intérêts se répartissent entre les associés ci-après, comme suit:

1.- Monsieur Fernand ZANEN, administrateur de société, né à Esch/Alzette, le 22 septembre 1962, demeurant à L-8314 Capellen, 18, Domaine Beaulieu, quatre-vingt-dix-neuf parts d'intérêts	99
2.- Madame Catherine BRIGNON, employé privé, née à Villerupt, le 4 octobre 1969, demeurant à L-8314 Capellen, 18, Domaine Beaulieu, une part d'intérêt	<u>1</u>
TOTAL: CENT parts d'intérêts	100"

Dont acte, passé à Bertrange, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les mandataires des personnes comparantes ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.
Signé: F. ZANEN, P. KONSBRUCK, C. BRIGNON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 avril 2009. Relation: EAC/2009/3842. Reçu cent vingt mille Euros (2.000.000,- à 0,5% = 100.000,- + 2/10 = 20.000,- = 120.000,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 mai 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009056469/239/83.

(090066160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Boels Immobilien Luxembourg GmbH, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.366.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009056366/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05529. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Copar, Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 62, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 24.443.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le dix avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Léo Stevens, retraité, demeurant à B-2930 Brasschaat (Belgique), Kampelaar 37,

ici représenté par Maître Pierre Berna, avocat, demeurant à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Brasschaat (Belgique) en date du 31 mars 2009 et restant annexée au présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire d'acter ce qui suit:

- Que la société Copar, société anonyme, ayant son siège social à L-8008 Strassen, 62, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 24.443, a été constituée suivant acte reçu par Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 3 juin 1986, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 246 du 29 août 1986. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 novembre 1996, publié au Mémorial C numéro 81 du 20 février 1997.

- Que le capital souscrit et libéré de la société Copar SA, préqualifiée, s'élève à EUR 359.445,61 (trois cent cinquante-neuf mille quatre cent quarante-cinq euros et soixante et un cents) représenté par 1.450 (mille quatre cent cinquante) actions nominatives sans valeur nominale.

- Qu'il résulte du registre des actionnaires que le comparant est devenu le seul propriétaire de toutes les actions de la société Copar SA, préqualifiée.

- Que le comparant donne décharge pleine et entière aux membres du conseil d'administration et au commissaire de la société Copar SA, préqualifiée.

- Que le seul propriétaire déclare procéder à la dissolution de la société Copar SA, préqualifiée, avec effet immédiat.

- Que le comparant reprend tous les actifs et qu'il est responsable pour tout le passif de la société Copar SA, préqualifiée.

- Que les livres, comptes et documents de la société Copar SA, préqualifiée, seront conservés pendant une période de cinq ans à L-8008 Strassen, 62, route d'Arlon.

Ensuite le comparant a présenté le registre des actions, lequel a été annulé.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution et la clôture de la liquidation de la société Copar SA, préqualifiée.

Pour les publications et dépôts à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Pierre BERNA, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2009. Relation : LAC/2009/14536. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 22 avril 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009056372/222/46.

(090066455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Prime Invest I, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.202.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009056374/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05532. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Colibri S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 83.516.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of April.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

M^e Katia Panichi, maître en droit, residing in Luxembourg, acting as a special proxy of Colibri Holding Limited, a limited company incorporated and existing under the laws of Cyprus having its registered office at 1, Lampousas Street, 1095 Nicosia, Cyprus, registered with the Department of Registrar of Companies and Official Receiver of Cyprus under number HE 193943 (the "Sole Shareholder"), by virtue of a proxy given under private seal dated 3 April 2009 which, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered together therewith, being the sole shareholder of Colibri S.à r.l., a société à responsabilité limitée established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 70, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 83.516, incorporated by deed of Me Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, enacted on 22 August 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 155 of 29 January 2002 (the "Company").

The articles of association of the Company were amended for the last time by deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, enacted on 22 December 2005, published in the Mémorial number 1603 of 23 August 2006.

The proxy holder declared and requested the notary to record:

I. That the subscribed capital of the Company is presently set at thirty-one thousand Euro (€ 31,000) represented by three hundred ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100) each (the "Shares").

II. That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

III. That the Sole Shareholder is the sole holder of the Shares and that as a sole shareholder thereof declares explicitly to dissolve the Company.

IV. That the Sole Shareholder takes over all assets and assumes all the liabilities of the dissolved Company known or unknown on the date of the present deed and that the liquidation of the Company is completed without prejudice as it assumes all its liabilities.

V. That the shareholders' register of the dissolved Company has been cancelled.

VI. That the Sole Shareholder declares approving the annual accounts of the Company for the financial year started 1st January 2009 and ended as result of the dissolution of the Company at the date hereof.

VII. That the Sole Shareholder fully discharges each member of the board of managers for the due performance of his duties up to the date hereof.

VIII. That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned

After having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trentième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

M^e Katia Panichi, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Colibri Holding Limited, une limited company de droit chypriote, ayant son siège social au 1, Lampousas Street, 1095 Nicosia, Chypre et immatriculée au Department of Registrar of Companies and Official Receiver sous le numéro HE 193943 (l'"Associé Unique"), en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée le 3 avril 2009, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui, étant l'associé unique de Colibri S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 70, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 83.516, constituée suivant acte reçu par M^e Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, le 22 août 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 155 du 29 janvier 2002 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 22 December 2005, publié au Mémorial numéro 1603 du 23 août 2006.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente-un mille Euros (31.000 €) représenté par trois cent dix (310) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (100 €) chacune (les "Parts Sociales").

II. Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

III. Que l'Associé Unique est le seul détenteur des Parts Sociales et qu'en tant qu'Associé Unique il déclare expressément dissoudre la Société.

IV. Que l'Associé Unique déclare en outre prendre à sa charge tous les engagements de la Société dissoute connus ou inconnus à la date du présent acte et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements de la Société.

V. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société dissoute.

VI. Que l'Associé Unique déclare approuver les comptes annuels de la Société pour l'année sociale qui a commencé le 1^{er} Janvier 2009 et se terminant suite à la dissolution de la Société à la date du présent acte.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée à chaque membre du conseil de gérance de la Société dissoute pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

VIII. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Fait à Luxembourg, à la date susmentionnée.

Après lecture faite à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, ladite personne a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: K. Panichi, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 mai 2009. Relation: EAC/2009/5067. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €
Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 5 mai 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009056481/272/91.

(090066270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

BRE/Nine Hotel Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 114.688.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 23 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1015 du 24 mai 2006.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009056383/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2009, réf. LSO-DE00890. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Jule.Box., Société Anonyme.

Siège social: L-8469 Gaichel, Maison 4.

R.C.S. Luxembourg B 86.110.

DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le vingt et un avril.

Par devant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Julien BOUTTER, tennisman professionnel, demeurant à F-57000 Metz, 24A, rue Jean-Pierre Jean.

Lequel comparant a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1.- La société anonyme JULE.BOX, ayant son siège social à L-8469 Gaichel, Maison 4, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 janvier 2002, publié au Mémorial C numéro 827 du 31 mai 2002 et elle est inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 86.110.

2.- Le comparant déclare qu'il est l'unique actionnaire de la prédite société, au capital social de TRENTE ET UN MILLE (31.000,-) EUROS, représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX (310,-) EUROS chacune.

3.- Le comparant décide de supprimer le deuxième alinéa de l'article 12 des statuts.

4.- Le comparant décide de dissoudre et de liquider ladite société.

5.- Le comparant déclare que la prédite société a cessé toutes ses activités, en conséquence il prononce sa dissolution.

6.- Le comparant donne pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

7.- Le comparant déclare qu'il reprend à son compte toutes les obligations actuelles de la société et qu'il répondra encore de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes. Tous les actifs de la société lui sont transférés, étant entendu que toute affectation quelconque de l'actif ne pourra avoir lieu avant l'apurement total du passif.

Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est définitivement dissoute et liquidée.

8.- Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège social.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé les présentes avec le notaire.

Signé: BOUTTER - THOLL.

Enregistré à Mersch, le 23 avril 2009. Relation: MER/2009/750. Reçu soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Mersch, le 27 avril 2009.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2009056482/232/37.

(090066438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

CIPE Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 58.491.

Le bilan au 30 Septembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CIPE Luxembourg S.A.

Peter Schieser

Référence de publication: 2009056613/11.

(090064926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Sankora S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 53.704.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the third day of April,
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Sankora S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 53.704, incorporated pursuant to a deed of Maître Marc Elter, then notary residing in Luxembourg, dated 22 January, 1996, published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" number 186 of April 13, 1996 (the "Company").

There appeared:

The sole shareholder of the Company, "Sankora Limited" a company incorporated under the laws of Isle of Man, having its registered office at 12 Finch Road, Douglas, Isle of Man ("the Sole shareholder"), represented by Mr Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, duly authorised to act on behalf of Sankora Limited by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole shareholder declared and requested the notary to act that:

I. The Sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole shareholder resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

II. The "Company", Sankora S.à r.l. with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 53.704 has been incorporated pursuant to a deed of Maître Marc Elter, then notary residing in Luxembourg, dated 22 January, 1996, published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" number 186 of April 13, 1996.

III. The corporate capital of the Company is fixed at EUR 12,394.68 (twelve thousand and three hundred ninety four euros and sixty-eight cents) divided into 50 (fifty) shares having a nominal value of EUR 247.89 (two hundred and forty-seven euros and eighty-nine cents) each, which is entirely subscribed and fully paid up.

IV. Sankora Limited is the sole owner of all the shares of the Company.

V. Sankora Limited, acting as Sole shareholder, approves the interim balance sheet of the Company as at March 30, 2009 attached hereto and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect. The Sole shareholder takes over all the assets and assumes all the liabilities of the dissolved Company.

VI. Sankora Limited appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

VII. Sankora Limited declares that the liquidation of the Company is closed.

VIII. Discharge is given to the managers of the Company:

- Pascal Roumigué with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Manfred Schneider with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Andrew Douglas Ash, residing at 60, Circular Road, GB-IM1 1SA Douglas, Isle of Man.

IX. The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

It has then been proceeded to the cancellation of the share register of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about EUR 1,300.- (one thousand three hundred Euros).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède,
étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.**

L'an deux mille neuf, le trois avril,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Sankora S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 janvier 1996, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 53 704, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du 13 avril 1996, numéro 186.

A comparu:

L'associé unique de la société, "Sankora Limited" une société ayant son siège social à 12 Finch Road, Douglas, Ile de Man ("l'associé unique") représenté par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, dûment autorisé à représenter Sankora Limited en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que l'associé unique renonce à ses droits de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. L'associé unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à sa disposition endéans une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

II.- Que la société à responsabilité limitée "Sankora S.à r.l." ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 53.704, a été constituée par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte reçu le 22 janvier 1996, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du 13 avril 1996, numéro 186.

III.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 12.394,68 (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit centimes), représentés par 50 (cinquante) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 247,89 (deux cent quarante-sept euros et quatre-vingt-neuf centimes) chacune, intégralement libérées.

IV.- Sankora Limited est propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

V.- Sankora Limited, en tant qu'associé unique de la Société, approuve la situation financière de la Société au 30 mars 2009, annexée au présent acte et déclare expressément procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat. L'associé unique accepte de prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute.

VI.- Sankora Limited se nomme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et tout document, pour faire toute déclaration et pour exécuter toutes opérations pouvant être nécessaires à l'accomplissement des objectifs du présent acte.

VII.- Sankora Limited déclare que la liquidation de la Société est close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société:

- Pascal Roumigué avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Manfred Schneider avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Andrew Douglas Ash, demeurant au 60, Circular Road, GB-IM1 1SA Douglas, Isle of Man.

IX.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, ont été estimés à environ EUR 1.300,- (mille trois cents euros).

Le soussigné notaire qui comprend et parle anglais déclare que sur demande de la personne ayant comparu, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne ayant comparu et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémonstré a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 8 avril 2009. Relation: LAC/2009/13812. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009056385/211/124.

(090066382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Dunedin Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 88.883.

In the year two thousand nine, on the eighth day of April.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

DUNEDIN HOLDINGS S.à r.l., a limited liability company governed by the laws of Luxembourg and having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 77.656,

here represented by M^e Charles KRIER lawyer, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under seal on 1st April 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole shareholder of DUNEDIN INVESTMENTS S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, residing then in Hesperange, on 23 August 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1532 on 24 October 2002, which articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 15 July 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 934 on 11 September 2003 ("the Company");

- that the sole shareholder declared and requested the notary to record that the agenda of the meeting is the following:

1. Decrease of the corporate capital of the Company by an amount of four hundred thousand United States Dollars (USD 400,000.-) to bring it from its present amount of four hundred and forty thousand five hundred United States Dollars (USD 440,500.-) represented by seventeen thousand six hundred and twenty (17,620) corporate units having a par value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each, to forty thousand five hundred United States Dollars (USD 40,500.-) by the cancellation of sixteen thousand (16,000) corporate units with a par value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each held by DUNEDIN HOLDINGS S.à r.l., a limited liability company governed by the laws of Luxembourg and having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, ("the Sole Shareholder");

2. Subsequent amendment of Article 6 of the articles of association of the Company so as to reflect the above decrease of share capital;

3. Amendment of Article 11 of the articles of association of the Company;
4. Authorization to any manager of the Company to amend the share register of the Company and in general, to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present minutes.
5. Miscellaneous.
 - after that, the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to decrease the corporate capital by an amount of four hundred thousand United States Dollars (USD 400,000.-) to bring it from its present amount of four hundred and forty thousand five hundred United States Dollars (USD 440,500.-) represented by seventeen thousand six hundred and twenty (17,620) corporate units having a par value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each, to forty thousand five hundred United States Dollars (USD 40,500.-) by the cancellation of sixteen thousand (16,000) corporate units with a par value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each and by repayment to the Sole Shareholder of the said amount of four hundred thousand United States Dollars (USD 400,000.-).

Declaration

The Sole Shareholder declares that it accepts the cancellation of the sixteen thousand (16,000) corporate units and the repayment by the Company of a determined and payable amount as provided for in the aforesaid resolution within the limits foreseen by law.

The repayment may only take place in accordance with the respects of the rights of eventual creditors of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to amend Article 6 paragraph 1, of the article of association so as to reflect the above decrease of share capital, which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 6. (paragraph 1).** The subscribed corporate capital of the Company is set at forty thousand five hundred United States Dollars (USD 40,500.-) represented by one thousand six hundred and twenty (1,620) corporate units having a par value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each."

Third resolution

The Sole Shareholder decides to amend Article 11 paragraph 4, of the article of association, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 11. (paragraph 4).** Interim dividends may be paid under the following conditions:

- a) interim accounts shall be drawn-up showing that the funds available for distribution are sufficient;
- b) the amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of the articles;
- c) the decision of the board of managers to distribute an interim dividend may not be taken more than two months after the date at which the interim accounts referred to under a) above have been drafted."

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to authorize any manager of the Company to amend the share register of the Company as to reflect the above decrease of capital and to do everything necessary and incidental to the above resolutions.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le huit avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DUNEDIN HOLDINGS S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 77.656,

dûment représentée par M^e Charles KRIER, avocat, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 1^{er} avril 2009.

Ladite procuration, laquelle après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire d'acter ce qui suit:

- qu'elle est l'associée unique de DUNEDIN INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu d'un acte du notaire instrumentant alors de résidence à Hesperange en date du 23 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1532 le 24 octobre 2002, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 15 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 934, le 11 septembre 2003 ("la Société").

- que l'associée unique déclare et prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social de la société d'un montant de quatre cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 400.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent quarante mille cinq cents Dollars des Etats-Unis (USD 440.500,-), représenté par dix-sept mille six cent vingt (17.620) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars des Etats-Unis (USD 25,-) chacune, à quarante mille cinq cents Dollars des Etats-Unis (USD 40.500,-) par l'annulation de seize mille (16.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars des Etats-Unis (USD 25,-) chacune, détenues par DUNEDIN HOLDINGS S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg ("l'Associée Unique");

2. Modification de l'article 6 des statuts de la société afin de refléter la diminution de capital ci-dessous.

3. Modification de l'article 11 des statuts de la société;

4. Autorisation à accorder à tout gérant de la Société de modifier le registre des parts sociales de la société et plus généralement d'effectuer toutes les démarches nécessaires relatives aux résolutions prises lors de la présente assemblée;

5. Divers.

- que l'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de réduire le capital d'un montant de quatre cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 400.000,-) pour l'apporter de son montant actuel de quatre cent quarante mille cinq cents Dollars des Etats-Unis (USD 440.500,-), représenté par dix-sept mille six cent vingt (17.620) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars des Etats-Unis (USD 25,-) chacune, à quarante mille cinq cents Dollars des Etats-Unis (USD 40.500,-) par l'annulation de seize mille (16.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars des Etats-Unis (USD 25,-) chacune, et de rembourser à l'Associé Unique le prédit montant de quatre cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 400.000,-).

Déclaration

L'Associée Unique déclare qu'il accepte l'annulation des seize mille (16.000) parts sociales et le remboursement par la Société du montant déterminé et payable comme stipulé dans la résolution précédente, dans les limites prévues par la loi.

Le remboursement ne pourra s'effectuer qu'en respect des droits des créanciers éventuels de la Société.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de modifier l'article 6, alinéa 1^{er}, des statuts de la Société, afin de refléter la réduction de capital, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. (alinéa 1^{er}).** Le capital souscrit de la société est fixé à quarante mille cinq cents Dollars des Etats-Unis (USD 40.500,-) représenté par mille six cent vingt (1.620) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars des Etats-Unis (USD 25,-) chacune."

Troisième résolution

L'Associée Unique décide de modifier l'article 11, alinéa 4, des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 11. (alinéa 4).** Des acomptes sur dividendes peuvent être versés sous les conditions suivantes:

- a) il est établi un état comptable faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants;
- b) le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves

disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire;

c) la décision du conseil de gérance de distribuer un acompte ne peut être prise plus de deux mois après la date à laquelle a été arrêté l'état comptable visé sub a) ci-dessus."

Quatrième résolution

L'Associée Unique décide d'autoriser tout gérant de la Société à modifier le registre des parts sociales de la société suite à la réduction de capital intervenue et d'effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont soumis à sa charge à raison du présent acte, sont évalués à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue Anglaise, suivi d'une version Française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après la lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. KRIER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 avril 2009. Relation: LAC/2009/14577. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009056376/220/161.

(090065842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Raphinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.226.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le sept avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Emmanuel MANEGA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société MELCOMBE FINANCE S.A., ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 124.510,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 3 avril 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société RAPHINVEST S.A., ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant alors de résidence à Hesperange, en date 11 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1368 du 20 septembre 2002;

- que le capital social de la société RAPHINVEST S.A. s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que la société MELCOMBE FINANCE S.A., précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 17 mars 2009, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière de du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 17 mars 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et/ou du registre des actionnaires;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE CENT EUROS (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Manega, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 avril 2009. Relation: LAC/2009/13901. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009056378/220/51.

(090066449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

BRE/Berlin Esplanade Hotel Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 115.115.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 20 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1094 du 6 juin 2006.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009056386/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2009, réf. LSO-DE00892. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Cinquantenaire S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 30.932.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 avril 2009

M. Freddy Bracke, Mme Anne-Marie Grieder et la société NOVOLUX S.A. avec comme représentant permanent M. Frank van Bellingen sont renommés administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Mme Nicole Baeyens est renommée commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

CERTIFIE CONFORME

F. BRACKE

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009056392/1380/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07998. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090066516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Callander Alternative Managers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.235.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de KERYADO S.A., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "Callander Alternative Managers S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 14, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 136.235, a été constituée suivant acte reçu le 8 janvier 2001, publié au Mémorial C numéro 597 du 11 mars 2008.

II.- Que le capital social de la société anonyme prédésignée, s'élève actuellement à cent vingt-cinq mille (125.000,-) euros représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "Callander Alternative Managers S.A."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, prend à sa charge la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, de la société, qui devra être terminée avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 31 mars 2009. Relation: LAC/2009/12462. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009056387/211/45.

(090066424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

**Flokette Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Flokette Holding S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 57.520.

L'an deux mille neuf, le vingt-huit avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination de "FLOKETTE HOLDING S.A.", R.C.S. Numéro B 57.520, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 158 du 2 avril 1997. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 14 août 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 171 du 31 janvier 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandrine ORTWERTH, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Nicole HENOUMONT, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Nicole HENOUMONT, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que trente mille (30.000) actions sur les trente mille (30.000) actions sans valeur nominale, représentant cent pourcent (100%) du capital social de un million d'euros (1.000.000,- EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence signé "ne varietur", portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec le procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1) Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- 2) Changement de la dénomination de la société de "FLOKETTE HOLDING S.A." en "FLOKETTE Spf S.A.";
- 3) Transformation d'une société anonyme holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) de sorte que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

"La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.";

4) Suppression subséquente du mot "holding" et de toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés holding apparaissant dans les statuts;

5) Réduction de capital social à concurrence de EUR 500.000,00 (cinq cent mille euros) pour le ramener de EUR 1.000.000,00 (un million d'euros) à EUR 500.000,00 (cinq cent mille euros) par remboursement du montant aux actionnaires au prorata de leur participation sans réduction du nombre des actions;

6) Modification subséquente des articles 1, 4, et 5 des statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent;

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame/Monsieur la/le Président(e) et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'assemblée Générale décide de changer la dénomination de la société de "FLOKETTE HOLDING S.A." en "FLOKETTE Spf S.A."

Troisième résolution

L'assemblée Générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de holding 1929 en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) de sorte que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

"La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial."

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide suite à la transformation de la société de holding en société de gestion de patrimoine familiale de supprimer le mot "holding" et toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés holding apparaissant dans les statuts.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 500.000,00 (cinq cent mille euros) pour le ramener de EUR 1.000.000,00 (un million d'euros) à EUR 500.000,00 (cinq cent mille euros) par remboursement du montant aux actionnaires au prorata de leur participation sans réduction du nombre des actions.

Sixième résolution

Suite aux résolutions précédente l'Assemblée Générale décide de modifier les articles 1, 4, et 5, premier alinéa, et 11 des statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.

Les articles 1, 4, et 5 premier alinéa des statuts de la société auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après une société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) luxembourgeoise, dénommée "FLOKETTE Spf S.A."

" **Art. 4.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial."

" **Art. 5. Alinéa 1^{er}** . Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (500.000,- EUR) représenté par trente mille (30.000) actions, sans désignation de valeur nominale."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Ortwerth, N. Henoumont, et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2009. LAC/2009/16815. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009056503/5770/117.

(090065645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

BRE/Hamburg Reichshof Hotel Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 119.898.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 22 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2138 du 16 novembre 2006.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009056388/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2009, réf. LSO-DE00893. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Immobilière Raiffeisen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.990.

Les comptes annuels de l'Immobilière Raiffeisen S.A au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2009.

J. BOUR / E. CRAVATTE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009056389/13.

(090065852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

DYNA + S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 103.707.

L'an deux mille neuf, le vingt avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Madame Laetitia HANSSENS, consultante, née à Bruxelles (Belgique), le 25 janvier 1978, demeurant au 31, rue du Centre à Frassem (Belgique), ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Frassem (Belgique) le 3 mars 2009 (détentriche de vingt-cinq (25) parts sociales);

2) Monsieur François MOTTE, administrateur de sociétés, né à Bruxelles (Belgique), le 16 novembre 1967, demeurant à B-1380 Lasne, route d'Ottignies, 86, ici représentée par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Bruxelles (Belgique) le 2 mars 2009 (détenteur de deux cent trente-huit (238) parts sociales);

3) Monsieur Guy WYVEKENS, administrateur de sociétés, né à Bruxelles (Belgique), le 19 août 1964, demeurant à B-1380 Lasne, rue Haute, 30, ici représentée par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Bruxelles (Belgique) le 2 mars 2009 (détenteur de deux cent trente-sept (237) parts sociales);

4) Monsieur Jean François DE KERCHOVE, administrateur de société, né à Gand (Belgique), le 20 novembre 1952, demeurant à B-1380 Lasne, rue des Tiennes, 17, ici représentée par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Bruxelles (Belgique) le 31 mars 2009; et

5) DIETETICA, une société anonyme de droit belge, ayant son siège social à B-1120 Bruxelles, avenue des Croix de Guerre, 116, inscrite au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 0464.118.967., dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Jacques LIELENS, lui-même représenté par Madame Corinne Petit, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Bruxelles (Belgique) le 26 mars 2009.

Lesquelles procurations, après signature "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparants sub 1) à 3) sont les seules associées de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "DYNA + S.à r.l." avec siège social à L-7501 Walferdange, 105, route de Diekirch.

- La société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 25 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 14 du 7 janvier 2005 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 6 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 733 du 11 avril 2006.

- Le capital social de cette société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- Madame Laetitia HANSSENS, préqualifiée, ici représentée comme dit ci-avant, cède treize (13) parts sociales qu'elle possède dans la société à Monsieur Guy WYVEKENS, préqualifié, ici représenté comme dit ci-avant et ce acceptant.

- Madame Laetitia HANSSENS, préqualifiée, ici représentée comme dit ci-avant, cède douze (12) parts sociales qu'elle possède dans la société à Monsieur François MOTTE, préqualifié, ici représenté comme dit ci-avant et ce acceptant.

- Monsieur Guy WYVEDENS, préqualifié, ici représenté comme dit ci-avant, cède trente-sept (37) parts sociales qu'il possède dans la société à Monsieur Jean François DE KERCHOVE, préqualifié, ici représenté comme dit ci-avant et ce acceptant.

- Monsieur Monsieur Guy WYVEDENS, préqualifié, ici représenté comme dit ci-avant, cède trente-huit (38) parts sociales qu'il possède dans la société à DIETETICA, préqualifiée, ici représenté comme dit ci-avant et ce acceptant.

- Monsieur François MOTTE, préqualifié, ici représenté comme dit ci-avant, cède trente-huit (38) parts sociales qu'il possède dans la société à Monsieur Jean François DE KERCHOVE, préqualifié, ici représenté comme dit ci-avant et ce acceptant.

- Monsieur François MOTTE, préqualifié, ici représenté comme dit ci-avant, cède trente-sept (37) parts sociales qu'il possède dans la société à DIETETICA, préqualifiée, ici représenté comme dit ci-avant et ce acceptant.

- Ces cessions ont été effectuées de l'accord de tous les associés et, pour autant que de besoin, acceptées pour la Société par son gérant Monsieur François MOTTE, préqualifié.

- Suite aux cessions qui précèdent, la répartition des parts sociales est désormais la suivante:

1) Monsieur François MOTTE, préqualifié cent soixante-quinze parts sociales	175
2) Monsieur Guy WYVEKENS, préqualifié cent soixante-quinze parts sociales	175
3) Monsieur Jean François DE KERCHOVE, préqualifié soixante-quinze parts sociales	75
4) DIETETICA, préqualifiée soixante-quinze parts sociales	75
Total: cinq cents parts sociales	500

Les nouveaux associés prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social est transféré de L-7501 Walferdange, 105, route de Luxembourg à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

En conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Alinéa 1^{er}** . Le siège social de la Société est établi à Luxembourg."

Deuxième résolution

Les associés décide d'instaurer des gérants de classe A et des gérants de classe B.

Sont nommés nouveaux gérants de la Société pour une durée indéterminée:

1) Monsieur Guy WYVEKENS, administrateur de sociétés, né à Bruxelles (Belgique), le 19 août 1964, demeurant à B-1380 Lasne, 30, rue Haute, (gérant de classe A); et

2) Monsieur Jean François DE KERCHOVE, administrateur de société, né à Gand (Belgique), le 20 novembre 1952, demeurant à B-1380 Lasne, 17, rue des Tiennes, (gérant de classe B).

Les associés constate que les gérants de la Sociétés sont désormais les suivants:

Gérants de classe A:

1) Monsieur François MOTTE; et

2) Monsieur Guy WYVEKENS.

Gérant de classe B:

Monsieur Jean François DE KERCHOVE

La Société sera valablement engagée en toute circonstance (i) par la seule signature d'un gérant de classe A ou (ii) par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2009. LAC/2009/16813. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009056500/5770/91.

(090065675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

BRE/German Hotel Holding I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 114.685.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 23 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1015 du 24 mai 2006.

Les comptes annuels da la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009056390/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2009, réf. LSO-DE00894. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Olibel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.127.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 17 avril 2009

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Messieurs Alain HEINZ et Robert FABER de leur poste de gérant B de la société avec effet immédiat.

49284

Deuxième résolution

L'Associé Unique nommé Monsieur Alain PEIGNEUX, né le 27.02.1968 à Huy (Belgique), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg au poste de gérant B de la société pour une durée illimitée avec effet immédiat.

L'Associé Unique nommé Monsieur Jean-Pascal CARUSO, né le 06.07.1975 à Metz (France), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg au poste de gérant B de la société pour une durée illimitée avec effet immédiat.

Pour extrait
Pour la société
Signatures

Référence de publication: 2009056401/6341/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08790. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Edition Fine Art S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 136.934.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée générale tenue en date du 17 mars 2009

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet rétroactif au 30 décembre 2008.

L'Assemblée nomme A&C MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., ayant son siège social au 65, Rue des Romains, L-8041 Strassen, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet rétroactif au 30 décembre 2008.

Son mandat commencera avec la revue des comptes annuels au 31 décembre 2008 et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009056399/6341/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08791. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

BRE/Berlin Esplanade Hotel S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 115.114.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 20 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1094 du 6 juin 2006.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009056403/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2009, réf. LSO-DE00896. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

BRE/Hamburg Reichshof Hotel S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 119.897.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 22 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2138 du 16 novembre 2006.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009056406/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2009, réf. LSO-DE00897. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Prime Invest I, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.202.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009056405/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05533. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

ACL Property Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 109.106.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique tenue en date du 27 mars 2009

1. La démission de M. Charles MEYER, expert-comptable, en tant que gérant de la Société a été acceptée en date du 31 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ACL Property Two S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2009056408/6341/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08786. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Medi-Prospect Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5832 Fentange, 55, Op der Hobusch.

R.C.S. Luxembourg B 145.997.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-sept avril.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Jean-Philippe PAUL, employé privé, né à Marseille (France), le 25 décembre 1973, demeurant à L-5832 Fentange, 55, Op der Hobusch.

2) La société anonyme de droit suisse "MEDI PROSPECT S.A.", établie et ayant son siège à CH-1205 Genève, 6, rue du Conseil Général, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Genève sous le numéro CH-660-1345004-0, dûment représentée par son administrateur unique actuellement en fonction Madame Brigitte GAYET OULEVAY, administrateur de société, née à Bavois (VD) (Suisse), le 2 août 1955, demeurant à CH-1242 Satigny (Canton de Genève), 56, route de Peney (Suisse),

ici représentée par Monsieur Eric FAYS, employé privé demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par les présentes.

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "MEDI-PROSPECT LUXEMBOURG S.à r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un bureau de promotion, gestion commerciale, marketing de sociétés de distribution de produits nutritionnels et thérapeutiques, ainsi que formation médicale et paramédicale et recherche de distributeurs et de prescripteurs pour des tiers.

La Société a également pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que par l'aliénation par vente, échange et toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Fentange (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009,

Souscription et Libération

- Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Jean-Philippe PAUL, préqualifié, vingt sociales	20
2) La société "MEDI PROSPECT S.A.", prédésignée, quatre-vingts parts sociales	80
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

49288

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-5832 Fentange, 55, Op der Hobusch.
2. Monsieur Jean-Philippe PAUL, employé privé, né à Marseille (France), le 25 décembre 1973, demeurant à L-5832 Fentange, 55, Op der Hobusch, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FAYS; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 avril 2009. Relation GRE/2009/1656. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 6 mai 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009056724/231/134.

(090065866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Cipriani International Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 65.527.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009056411/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07318. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Alessia Capital Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.972.

Extrait des décisions prises par les associés en date du 9 avril 2009

1. M. Carlo Alberto MONTAGNA a démissionné de son mandat de gérant.

2. Le nombre de gérants a été diminué de trois (3) à deux (2).

Luxembourg, le 30.4.2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Alessia Capital Management

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009056417/15.

(090065152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Betxtrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 115.101.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009056420/10.

(090064802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Eikon Invest VIII Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.881.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 janvier 2009

1. La liquidation de la société EIKON INVEST VIII HOLDING S.A. est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Liquidateur

Référence de publication: 2009056533/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08666. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Turais S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 70.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.972.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second of April.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Turais S. à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg number B 133.972, incorporated by deed enacted by the undersigned notary on the 21st of November 2007, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3011, page 144,503, on 28th December 2007. The Articles have not yet been amended since.

The meeting is presided by Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The chairman appoints as secretary Mrs Isabel DIAS, private employee, with same professional address.

The meeting elects as scrutineer Mrs Sylvie DUPONT, private employee, with same professional address.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 1,150 (one thousand one hundred fifty) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 13,000 (thirteen thousand euro) so as to raise it from its present amount of EUR 57,500 (fifty-seven thousand five hundred euro) to EUR 70,500 (seventy thousand five hundred euro) by the issue of 260 (two hundred sixty) new shares having a par value of EUR 50 (fifty euro) each;

2.- Subscription, intervention of the subscriber, full payment of all the new shares by contribution in kind consisting of a waiver of an unquestioned claim, existing against the company in favour of Mr Toni Weitzberg, and acceptance by the managers of Turais S.à r.l.;

3.- New composition of the shareholding of the Company;

4.- Amendment of article 8 of the Articles of Association of the Company in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder decides what follows:

First resolution

It has been decided to increase the corporate capital by an amount of EUR 13,000 (thirteen thousand euro) so as to raise it from its present amount of EUR 57,500 (fifty-seven thousand five hundred euro) to EUR 70,500 (seventy thousand five hundred euro) by the issue of 8 (eight) new ordinary shares (the "Ordinary Shares"), 28 (twenty-eight) new class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares"), 28 (twenty-eight) new class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares"), 28 (twenty-eight) new class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares"), 28 (twenty-eight) new class D preferred shares (the "Class D Preferred Shares"), 28 (twenty-eight) new class E preferred shares (the "Class E Preferred Shares"), 28 (twenty-eight) new class F preferred shares (the "Class F Preferred Shares"), 28 (twenty-eight) new class G preferred shares (the "Class G Preferred Shares"), 28 (twenty-eight) new class H preferred shares (the "Class H Preferred Shares"), 28 (twenty-eight) new class I preferred shares (the "Class I Preferred Shares"), and together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares, the Class H Preferred Shares, the Class I Preferred Shares and the Ordinary Shares, being a total of 260 (two hundred sixty) new shares having a par value of EUR 50 (fifty euro) each, to be subscribed and fully paid up by waiver of an unquestioned claim, existing in favour of Mr Toni Weitzberg, amounting to EUR 13,000 (thirteen thousand euro).

Second resolution

The sole shareholder accepts the subscription of the new shares by himself, that is to say:

- Mr Toni Weitzberg, prenamed, for all the 260 (two hundred sixty) new shares to be issued.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes Mr Toni Weitzberg, company director, born in Strängnäs on October 2, 1950, residing at Nockeyvägen 3, SE-167 71 Bromma., Sweden, prenamed, here represented as stated here-above;

who declares to subscribe to the 8 (eight) new ordinary shares, the 28 (twenty-eight) new class A preferred shares, the 28 (twenty-eight) new class B preferred shares, the 28 (twenty-eight) new class C preferred shares, the 28 (twenty-eight) new class D preferred shares, the 28 (twenty-eight) new class E preferred shares, the 28 (twenty-eight) new class F preferred shares, the 28 (twenty-eight) new class G preferred shares, the 28 (twenty-eight) new class H preferred shares, the 28 (twenty-eight) new class I preferred shares and to fully pay them up by irrevocable waiver of its claim existing against the Company Turais S.à r.l..

The evidence of existence, of the amount of such claim and of the renunciation has been given to the undersigned notary by a statement account of the company where the said claim appears, by a certificate of acknowledgement of debt signed by the managers of the Luxembourg company and by a certificate of renunciation to the claim signed by the subscriber.

Managers' intervention

Thereupon intervene the current managers of Turais S.à r.l., all of them here represented by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the here above described contribution in kind, they expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective irrevocable waiver of claims, and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution

By virtue of the foregoing resolutions, the share capital is now subscribed as follows:

Mr Toni Weitzberg, prenamed,

258 (two hundred fifty-eight) ordinary shares, 128 (one hundred twenty-eight) class A preferred shares, 128 (one hundred twenty-eight) class B preferred shares, 128 (one hundred twenty-eight) class C preferred shares, 128 (one hundred twenty-eight) class D preferred shares, 128 (one hundred twenty-eight) class E preferred shares, 128 (one

hundred twenty-eight) class F preferred shares, 128 (one hundred twenty-eight) class G preferred shares, 128 (one hundred twenty-eight) class H preferred shares, 128 (one hundred twenty-eight) class I preferred shares.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is decided to amend article 8 of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at seventy thousand five hundred euro (EUR 70,500), represented by two hundred fifty-eight (258) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), one hundred twenty-eight (128) class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares"), one hundred twenty-eight (128) class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares"), one hundred twenty-eight (128) class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares"), one hundred twenty-eight (128) class D preferred shares (the "Class D Preferred Shares"), one hundred twenty-eight (128) class E preferred shares (the "Class E Preferred Shares"), one hundred twenty-eight (128) class F preferred shares (the "Class F Preferred Shares"), one hundred twenty-eight (128) class G preferred shares (the "Class G Preferred Shares"), one hundred twenty-eight (128) class H preferred shares (the "Class H Preferred Shares"), one hundred twenty-eight (128) class I preferred shares (the "Class I Preferred Shares"), and together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares, the Class H Preferred Shares, (the "Preferred Shares") and together with the Ordinary Shares (the "shares"), being a total of one thousand four hundred ten (1,410) shares of a nominal value EUR 50 (fifty euro) each. The share capital of the Company may be increased or reduced by decision of the extraordinary general meeting of shareholders resolving at the majorities required for the amendment of the present articles."

Evaluation

For the purposes of registration, the total contribution is valued at EUR 13,000 (thirteen thousand euro).

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,500 (one thousand five hundred euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille neuf, le dix-sept avril.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Turais S. à r.l.", ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 133.972 constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 21 novembre 2007, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3011, page 144503 du 28 décembre 2007 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1,150 (mille cent cinquante) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 13.000 (treize-mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 57.500 (cinquante-sept mille cinq cents euros) à EUR 70.500 (soixante mille cinq cents euros)

par l'émission de 260 (deux cent soixante) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune;

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les nouvelles parts par un apport en nature consistant en la renonciation à due concurrence à une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la société au profit de Mr Toni Weitzberg, et acceptation par les gérants de Turais S.à r.l.;

3.- Nouvelles composition de l'actionnariat de la société;

4.- Modification afférente de l'article 8 des statuts de la société afin de tenir compte de cette action.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé décide ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 13.000 (treize mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 57.500 (cinquante-sept mille cinq cents euros) à EUR 70.500 (soixante mille cinq cents euros) par l'émission de 8 (huit) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"), 28 (vingt-huit) parts sociales préférentielles de classe A (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe A"), 28 (vingt-huit) parts sociales préférentielles de classe B (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe B"), 28 (vingt-huit) parts sociales préférentielles de classe C (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe C"), 28 (vingt-huit) parts sociales préférentielles de classe D (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe D"), 28 (vingt-huit) parts sociales préférentielles de classe E (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe E"), 28 (vingt-huit) parts sociales préférentielles de classe F (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe F"), 28 (vingt-huit) parts sociales préférentielles de classe G (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe G"), 28 (vingt-huit) parts sociales préférentielles de classe H (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe H"), 28 (vingt-huit) parts sociales préférentielles de classe I (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe I"), et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Classes A, les Parts Sociales Préférentielles de Classe B, les Parts Sociales Préférentielles de Classe C, les Parts Sociales Préférentielles de Classe D, les Parts Sociales Préférentielles de Classe E, les Parts Sociales Préférentielles de Classe F, les Parts Sociales Préférentielles de Classe G, les Parts Sociales Préférentielles de Classe H, les Parts Préférentielles de Classe I et les Parts Sociales Ordinaires, étant un total de 260 (deux cent soixante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune, souscrites intégralement et libérées par un apport en nature consistant en la renonciation à due concurrence à une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la société au profit de Mr Toni Weitzberg, s'élevant à EUR 13,000 (treize mille euros).

Deuxième résolution

L'associé unique accepte la souscription des parts sociales nouvelles par lui-même, à savoir:

- Mr Toni Weitzberg, prédésigné, pour l'ensemble des 260 (deux cent soixante) nouvelles parts sociales à émettre.

Intervention - Souscription - Libération

Intervient ensuite Mr Toni Weitzberg, directeur de la société, né à Strängnäs le 2 octobre 1950, résidant à Nockeyvägen 3, SE-167 71 Bromma, Suède, prénommé, ici représenté comme dit ci-avant;

a déclaré souscrire aux 8 (huit) parts sociales ordinaires, 28 (vingt-huit) parts sociales préférentielles de Classes A, 28 (vingt-huit) parts sociales préférentielles de Classe B, 28 (vingt-huit) parts sociales préférentielles de Classe C, 28 (vingt-huit) parts sociales préférentielles de Classe D, 28 (vingt-huit) parts sociales préférentielles de Classe E, 28 (vingt-huit) parts sociales préférentielles de Classe F, 28 (vingt-huit) parts sociales préférentielles de Classe G, 28 (vingt-huit) parts sociales préférentielles de Classe H, 28 (vingt-huit) parts sociales préférentielles de Classe I, et les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable de sa créance certaine, existant à charge de la société Turais S.à r.l..

La justification de l'existence, du montant de la dite créance et de la renonciation a été rapportée au notaire instrumentant, par une situation comptable et un certificat de reconnaissance de dette signés par les gérants de la société luxembourgeoise ainsi que par une déclaration de renonciation signée par le souscripteur.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus les gérants de la société Turais S.à r.l., ici représentés en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, ils marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur la renonciation à une créance effectuée et confirment la validité des souscriptions et libération.

Troisième résolution

En vertu des résolutions qui précèdent, le capital social est maintenant souscrit comme suit:

Mr Toni Weitzberg, prénommé,

258 (deux cent cinquante-huit) parts sociales ordinaires, 128 (cent vingt-huit) parts sociales préférentielles de Classe A, 128 (cent vingt-huit) parts sociales préférentielles de Classe B, 128 (cent vingt-huit) parts sociales préférentielles de Classe C, 128 (cent vingt-huit) parts sociales préférentielles de Classe D, 128 (cent vingt-huit) parts sociales préférentielles

de Classe E, 128 (cent vingt-huit) parts sociales préférentielles de Classe F, 128 (cent vingt-huit) parts sociales préférentielles de Classe G, 128 (cent vingt-huit) parts sociales préférentielles de Classe H, 128 (cent vingt-huit) parts sociales préférentielles de Classe I.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital de la Société est de soixante mille cinq cents euros (EUR 70.500), représenté par deux cent cinquante-huit (258) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"), cent vingt-huit (128) parts sociales préférentielles de classe A (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe A"), cent vingt-huit (128) parts sociales préférentielles de classe B (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe B"), cent vingt-huit (128) parts sociales préférentielles de classe C (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe C"), cent vingt-huit (128) parts sociales préférentielles de classe D (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe D"), cent vingt-huit (128) parts sociales préférentielles de classe E (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe E"), cent vingt-huit (128) parts sociales préférentielles de classe F (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe F"), cent vingt-huit (128) parts sociales préférentielles de classe G (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe G"), cent vingt-huit (128) parts sociales préférentielles de classe H (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe H"), cent vingt-huit (128) parts sociales préférentielles de classe I (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe I"), et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Classe A, les Parts Sociales Préférentielles de Classe B, les Parts Sociales Préférentielles de Classe C, les Parts Sociales Préférentielles de Classe D, les Parts Sociales Préférentielles de Classe E, les Parts Sociales Préférentielles de Classe F, les Parts Sociales Préférentielles de Classe G, les Parts Sociales Préférentielles de Classe H, les Parts Préférentielles de Classe I et les Parts Sociales Ordinaires, étant un total de mille quatre cent dix (1.410) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune. Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité requise pour la modification de ces statuts."

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'apport en sa totalité est estimé à EUR 13.000 (treize mille euros).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.500 (mille cinq cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Petit, I. Dias, S. Dupont et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 avril 2009. Relation: LAC/2009/15726. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009056325/5770/231.

(090064948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Columbus Eastern Caribbean Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Silverglass Finance S.à.r.l.)

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.832.

In the year two thousand nine, on the seventh of April.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Columbus Eastern Caribbean (Barbados) Inc., with registered office at Suite 205-207, Dowell House, Cr. Roebuck & Palmetto Streets, Bridgetown, Barbados, registered in the Registrar of Companies in Barbados under number 31.783,

Being the sole shareholder of "SILVERGLASS FINANCE S. à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, incorporated by deed enacted on August 20th, 2008, published in the Memorial C number 2491 f the 11th of October 2008, inscribed at trade register Luxembourg section B number 141.832.

The sole shareholder is here represented by Mrs Liga Jakusenoka, Commercial Assistant, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal.

Which proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on "sociétés à responsabilité limitée".

First resolution

The sole member decides to change the name of the company into Columbus Eastern Caribbean Holdings S. à r.l.

Second resolution

The sole member, exercising the powers of the meeting, decides to amend the first article of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 1. Name.** There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Columbus Eastern Caribbean Holdings S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée"."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français:

L'an deux mille neuf, le sept avril.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Columbus Eastern Caribbean (Barbados) Inc., ayant son siege social à Suite 205-207, Dowell House, Cr. Roebuck & Palmetto Streets, Bridgetown, Barbade, immatriculée au Registre des sociétés de la Barbade sous le numéro 31.783.

Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Silverglass Finance S. à r.l.", ayant son siège social à L-1855 Luxembourg 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 141.832, constituée suivant acte reçu le 20 août 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 2491 du 11 octobre 2008.

L'associé unique est ici représenté par Madame Liga Jakusenoka, assistante commerciale, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitées.

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale en Columbus Eastern Caribbean Holdings S. à r.l..

Deuxième résolution

L'associé unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Columbus Eastern Caribbean Holdings S. à r.l." (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi"), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: L. JAKUSENOKA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 8 avril 2009. Relation: LAC/2009/13830. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009056396/211/75.

(090066124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Travel & Leisure Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 88.561.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue à Bertrange en date du 20 avril 2009 à 10.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LTD a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG Sàrl, ayant son siège au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Bertrange, le 20 avril 2009.

TRAVEL & LEISURE INVESTMENTS SA

Signature

Référence de publication: 2009056483/768/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08710. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

P.H. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 48.411.

Le bilan au 30 novembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/05/2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009056422/550/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06671. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

SAMUEL'S FINANCE (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 42.601.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/05/2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009056427/550/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06692. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

QS Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.217.122,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 103.193.

—
Extract of the written resolution taken by the sole shareholder on March 25, 2009

It is resolved to appoint Mr. Pierre BOCCON-LIAUDET, born on January 7, 1969 in Versailles, France residing at 3, avenue du Dr. Fourcade, F-64100 Bayonne, France as type A manager of the Company in replacement of Mr. Sébastien Loux with immediate effect.

Suit la traduction française de ce qui précède:

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 25 mars 2009

Il est décidé de nommer M. Pierre BOCCON-LIAUDET, né le 7 janvier 1969 à Versailles, France résidant au 3, avenue du Dr. Fourcade, F-64100 Bayonne, France comme gérant de type A de la société en remplacement de M. Sébastien Loux avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009056476/9396/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08607. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Arthena S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 27.694.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 27 avril 2009

1. M. Pietro LONGO a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

2. Mme Virginie DOHOGNE a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

3. M. Hugo FROMENT a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

4. La société à responsabilité limitée Kohnen & Associés S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Luxembourg, le 28 avril 2009.

Pour ARTHENA S.A.

Pour extrait sincère et conforme

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009056436/21.

(090065162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.
